



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Équipement, logement, transports et mer : domaine public et domaine privé

Question écrite n° 14878

Texte de la question

M Jean-Christophe Cambadélis attire l'attention de M le ministre de l'équipement, du logement, des transports et de la mer sur le projet d'aménagement du « parc de Passy ». Depuis la guerre, le parc de Passy, situé sur les bords de Seine, est occupé par des bâtiments à caractère provisoire qui abritent une partie des services du ministère de l'équipement, du logement, des transports et de la mer. Le terrain est propriété de l'État et figure au POS de la ville de Paris en tant que « réserve pour espace vert », ce qui est sa vocation, car lesdits baraquements ont été construits à l'emplacement du parc de Passy. En 1987, M Mehaignerie, alors ministre de tutelle, a décidé le déménagement de ses services et, afin de financer sa nouvelle installation, a proposé, en accord avec le maire de Paris, de construire des logements et des équipements municipaux. Ce projet ne laissait que quelques mètres carrés de jardins à usage de promenade. Les riverains, alertés, ont alors constaté que le POS a été modifié et que les décisions étaient « irréversibles ». Il aimerait connaître les modifications qu'il a apportées à ce projet.

Texte de la réponse

Reponse. - Par un acte du 15 avril 1988, dont il n'a pas la faculté de se délier, l'État a vendu le terrain du quai de Passy rendu libre par l'eménagement des services du ministère de l'équipement dans l'Arche de la Défense. L'acquéreur y réalisera un aménagement de qualité, comportant notamment la réalisation d'un espace vert public de 13 500 mètres carrés de superficie, soit la moitié de la superficie totale du terrain.

Données clés

Auteur : [M. Cambadélis Jean-Christophe](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 14878

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : équipement, logement, transports et de la mer

Ministère attributaire : équipement, logement, transports et de la mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 juin 1989, page 2880